

Cité scolaire Henri Wallon,
Aubervilliers, le 22 mai 2020

A l'attention du Recteur de l'académie de Créteil,
monsieur Auverlot,
Sous couvert de la Provisure de la cité scolaire Henri
Wallon, madame Rolain

Nous souhaitons par ce courrier vous faire part de notre inquiétude concernant la reprise des réunions en présentiel dans notre établissement alors que la réouverture du collège et encore plus du lycée reste à ce jour encore hypothétique.

Notre proviseure, madame Rolain, a fait revenir les agents dès le début du déconfinement alors qu'en zone rouge aucune réouverture des établissements du secondaire n'était envisagée avant la fin du mois de mai. La semaine suivante, les AED, les AP et les CPE ont été convoqués un matin à 9h pour une réunion de deux heures qui pouvait parfaitement être tenue en distanciel (définition d'un planning, modalités des réinscriptions, suivi, pour les CPE, d'une réunion sur le renouvellement des contrats de la vie scolaire avec la direction). La veille de cette réunion, le lundi 18 mai, l'ordre du jour de la réunion a été modifiée afin d'ajouter un point qui nécessitait une présence physique à savoir la visualisation des parcours et le sens de circulation dans les couloirs. On peut imaginer que l'envoi d'un simple plan aurait été suffisant pour des personnels qui arpentent quotidiennement notre établissement.

Il a ensuite été décidé de convoquer en présentiel les CHS du collège le 20 mai à 11h et du lycée le 28 mai à 17h puis la commission permanente du lycée le 28 mai à 18h puis celle du collège le 29 mai à 18h ; soit à des horaires qui impliquent à chaque fois, au retour ou à l'aller, de prendre les transports en commun aux heures de pointe.

Il est pour nous évident que les commissions permanentes ne requièrent pas de présence physique. Quant aux CHS, la tenue de celle du collège, à laquelle les représentants des enseignants ont refusé de siéger, a montré ses limites. La « visite » faite par la direction n'a en aucun cas permis d'inspecter l'ensemble des locaux et des aménagements prévus mais s'est réduite à la visite d'une classe témoin. Par exemple, il n'a pas été possible de regarder les toilettes, et il va sans dire que c'est un enjeu important en cette période de crise sanitaire. Si visite des locaux il y a, l'ensemble des dispositifs et des espaces de travail mis en place doit être visité étant donné la diversité des configurations dans notre établissement.

Nous ne comprenons pas cet entêtement à nous faire revenir physiquement au péril de notre santé alors que nous sommes en zone rouge dans l'un des départements les plus touchés par la Covid19 et où la réouverture des établissements reste, à ce jour, encore hypothétique pour les collèges et encore plus pour les lycées.

Notre proviseure argue qu'elle est dans son droit en invoquant le code de l'éducation ce qui est incontestable juridiquement. Mais nous faisons appel au sens des responsabilités en cette période de pandémie où il s'agit de limiter au maximum les contacts directs et le recours aux transports en commun d'autant plus aux heures de pointe. Nous sommes bien entendu soumis au code de l'éducation mais celui-ci ne prévoit pas les risques auxquels nous sommes confrontés actuellement et ne saurait impliquer une mise en danger des personnels de l'éducation nationale.

Conscients et fiers de notre mission de service public, nous sommes au quotidien en contact avec nos élèves auprès de qui nous tâchons de maintenir au mieux le lien pédagogique et aussi bien souvent social et affectif. Nous sommes bien placés pour savoir qu'il est nécessaire que les élèves retrouvent le chemin de l'école après une période aussi éprouvante. Mais nous pensons aussi que cette reprise ne peut se faire à marche forcée tant que le virus circule.

Nous ne comprenons pas ce recours désormais systématique aux réunions en présentiel alors que le premier ministre a indiqué que le télétravail devait s'appliquer partout où cela était possible et que vous-même avez rappelé aux chefs d'établissement que « seuls devaient se rendre physiquement dans les établissements ceux dont la présence est absolument indispensable ».

Exiger la présence du personnel dans l'établissement sans que nous en voyions l'utilité ou la nécessité impérieuse, loin de favoriser ce dialogue constructif dont nous avons pourtant besoin, crée de l'incompréhension et de l'inquiétude.

Nous répondrons présents pour des réunions dans l'établissement lorsqu'une date de réouverture se confirmera, et nous souhaitons que cela se fasse dans un climat plus serein avec une direction cherchant à créer du consensus.

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez portée à ce courrier et nous vous prions de croire en notre dévouement pour le service public d'Education.

Les sections syndicales SNES, SUD et CGT de la cité scolaire Henri Wallon.